



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cereales

Question écrite n° 37512

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la menace qui pese sur le dispositif des prix et plus specifiquement sur les majorations mensuelles qui restent les seules bases de remuneration du stockage des cereales et le veritable moyen d'organiser une gestion de marche. En effet, le Conseil des ministres de Bruxelles envisage au plan du compromis, une reduction de 50 p 100 du montant de ces majorations annuelles. Par ailleurs, la commission a insiste afin que la prochaine campagne voit les mecanismes d'intervention ouverts seulement a son initiative si les quantites maximales garanties etaient depassees. Outre la baisse directe des prix garantis que les organismes de collecte vont forcément devoir repercuter aux producteurs, les propositions en matiere de diminution des majorations mensuelles et de mises a l'intervention vont toucher fondamentalement a la capacite qu'avait jusqu'alors le secteur des cereales de maitriser la commercialisation campagne apres campagne. Il lui demande, conscient de la gravite de telles dispositions, ce qu'il compte faire afin que rien d'irreversible ne soit cree et pour que notre agriculture regionale conserve une politique de gestion et d'exportation dynamique.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37512

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 940